

Aspects juridiques et contentieux du CBM et des locations financières (approfondissement)

COMPÉTENCES MÉTIERS



14H



Inter 2026 :

12 et 13 octobre



Animation

Sabine HUTTLINGER :

Avocate à la Cour, ancien chef de service juridique de la branche entreprise d'une société financière

Didier CAM : Avocat à la Cour spécialisé en droit des locations financières et Crédit-bail mobilier



Prérequis

Aucun



Tarifs

Adhérent : 1480€ HT par participant

Non adhérent : 1620€ HT par participant

Intra : nous consulter



Modalités pédagogiques

Exposé théorique | échanges interactifs | quiz amont et aval



Moyens pédagogiques

Diaporamas

OBJECTIFS

- Approfondir l'étude du crédit-bail mobilier,
- Cerner le traitement des opérations applicables aux sociétés de crédit-bail mobilier,
- Appréhender les procédures collectives.

PUBLIC VISÉ

Cadres confirmés des services juridiques et contentieux des établissements de crédit-bail mobilier, exerçant au sein d'un établissement spécialisé.

PROGRAMME

► CARACTÉRISER LA STRUCTURE JURIDIQUE DU CRÉDIT-BAIL MOBILIER

- I. Législation
- II. Jurisprudence

► COMPRENDRE LA CONSTRUCTION DU CONTRAT

- I. Le mandat d'achat
- II. Le procès-verbal de livraison
- III. Le mandat d'estimer en justice

► CONNAÎTRE LES OBLIGATIONS DES PARTIES

- I. Les obligations pré-contractuelles
- II. Les obligations contractuelles

► MAÎTRISER LES GARANTIES USUELLES

- I. La caution
- II. La lettre d'intention
- III. La garantie à première demande
- IV. La promesse de poursuite en location
- V. L'engagement de rachat

► COMPRENDRE LE CONTENTIEUX EN CRÉDIT-BAIL MOBILIER

- I. Comprendre et traiter l'impayé
- II. Prévenir et résoudre le litige technique
- III. La problématique de l'interdépendance des contrats
- IV. La réglementation des contrats conclus hors établissement

► APPRÉHENDER LES PROCÉDURES COLLECTIVES

- I. Présentation générale des procédures collectives
- II. Distinguer la créance du droit de propriété
- III. Identifier les procédures spécifiques et les sanctions
- IV. Connaître le dénouement des procédures collectives